



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE
GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

EDITION 2022

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER ET JOINDRE UNE COPIE DE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES

SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE CANDIDAT PROPOSE

1.1. Etat civil

- Nom et prénoms du Candidat :
- Contacts du Candidat (Téléphone et adresse électronique) :
- Sexe du Candidat :
- Age du Candidat :
- Statut matrimonial du Candidat :
- Nombre d'enfants du Candidat :

NB : Joindre une photo d'identité couleur

1.2. Zone d'activité

- Organisation/Institutions/Administrations de tutelle :
- Région :
- Département :
- Sous-Préfecture :
- Secteur d'activité :

SECTION 2 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 2.1. Votre candidat a-t-il mené une/des action(s) ayant impacté positivement le niveau de corruption en Côte d'Ivoire ? Si oui, décrivez succinctement cette ou ces actions
- 2.2. Quelles sont les actions menées par votre candidat dans le cadre de la promotion de l'intégrité en Côte d'Ivoire?
- 2.3. Selon vous, quelle action particulièrement courageuse et exemplaire, votre candidat a-t-il mené pour mériter une reconnaissance nationale en matière de lutte contre la corruption ?
- 2.4. Votre candidat a-t-il déjà posé des actes de lutte contre la corruption au péril de la survie de l'organisation, de la société, de la sécurité de son service ou de la sauvegarde de son patrimoine / votre vie, de celle des membres de votre famille ou de vos biens ? Si oui, décrivez succinctement ces événements.
- 2.5. Votre candidat a-t-elle déjà mené des actions de sensibilisation pour lutter contre la corruption au sein de la société ?
- 2.6. Votre candidat mène-t-il des actions pour dénoncer les mauvaises pratiques ?
- 2.7. Votre candidat a-t-il mené des actions allant dans le sens de la simplification et l'allègement des procédures de votre organisation en vue de réduire les tentations de corruption ? Si oui, justifiez.
- 2.8. Votre candidat respecte-t-il les exigences légales et réglementaires en matière de lutte contre la corruption applicables à votre secteur d'activité ? Si oui, lesquelles ?